

Commentez le texte d'un point de vue juridique (sans vous interdire un point de vue critique), en le mettant en relation avec le projet de recherche que vous avez présenté :

B. Pellistrandi, « La Catalogne : une révolution antilibérale ? », *Le Débat*, 2018, vol. 98, n°1, pp. 137-144, p. 144 :

La démocratie procède entièrement du projet politique libéral qui n'envisage que des citoyens, libres et égaux en droits. Les nationalismes en Espagne sont allés puiser dans le romantisme historicisant des justifications identitaires et culturelles ouvrant des droits politiques. Moins que la transaction constitutionnelle, c'est lors de la négociation serrée des statuts d'autonomie, textes qui fixaient la répartition des compétences entre l'État central et les régions, que Catalans et Basques ont réussi, au nom de leur histoire, à imposer des arbitrages qui, à terme, leur donnaient la maîtrise de leur « récit national ». L'Espagne démocratique de 1978 a abandonné aux communautés autonomes, par l'éducation entre autres, le soin de dire l'Espagne. Aussi celle-ci est-elle d'abord devenue une périphrase : on disait « ce pays » pour ne pas dire l'Espagne. Puis, on a parlé de l'Espagne et de « nation de nations »...avant que certains ne pensent plus qu'en termes de « Catalunya lliure » (Catalogne libre).

Les nationalismes en Espagne sont devenus antidémocratiques en ce qu'ils ont délibérément choisi de saper le consensus constitutionnel de 1978 et qu'ils opposent des citoyens espagnols entre eux en niant à l'ensemble des Espagnols l'exercice de leur souveraineté (article 2 de la Constitution de 1978). La crise catalane est une crise européenne parce qu'avant d'être une crise espagnole elle est une crise des fondements juridiques et philosophiques de la démocratie libérale.